

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0028661

### Maladie

### Dentaire

### Optique

### Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 319 Société : AT

Actif  Pensionné(e)  Autre :

Nom & Prénom : REZKI JILALI

Date de naissance : 17-06-41

Adresse : 3 RUE 3 HAIS CHEM

0520 368408 CASABLANCA

Tél. : 069 00 25 111 Total des frais engagés : 778,20 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : 

Date de consultation : 21/12/22

Nom et prénom du malade : REZKI Jilali Age : 72

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : cardio-thoracique

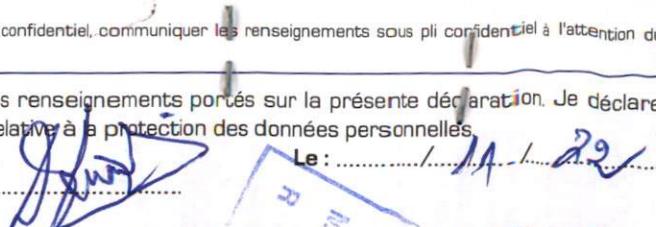
Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie :

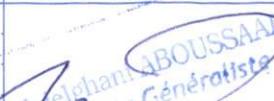
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

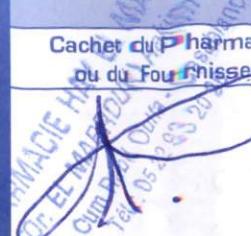
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Le : 11/12/22

Signature de l'adhérent(e) : 

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES				
Dates des Actes	Nature des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/2022			 <b>CENTRE DE SANTÉ RAHMA</b> CASABLANCA - MAROC 21/11/2022	 Dr. Abdellah ABOUSSAAL Médecin Généraliste
				64-113535-1

EXECUTION DES ORDONNANCES		
Cachet du Pharmacien ou du Fourchisseur	Date	Montant de la Facture
  DR. EL HASSAN 21/11/2022	21.11.2022	778,00

ANALYSES - RADIOPHYSIES	
ID:649077 GlaxoSmithKline Maroc Aïn El Aouda Région de Rabat PPV:83,70 DH 6 118001 140237	<b>GlaxoSmithKline Maroc</b> Aïn El Aouda Région de Rabat PPV:83,70 DH 6 118001 140237
ID:649077 GlaxoSmithKline Maroc Aïn El Aouda Région de Rabat PPV:83,70 DH 6 118001 140237	<b>GlaxoSmithKline Maroc</b> Aïn El Aouda Région de Rabat PPV:83,70 DH 6 118001 140237
ID:649077 GlaxoSmithKline Maroc Aïn El Aouda Région de Rabat PPV:83,70 DH 6 118001 140237	<b>GlaxoSmithKline Maroc</b> Aïn El Aouda Région de Rabat PPV:83,70 DH 6 118001 140237
<b>Cardiaspirine 100 mg/30cps</b> Acide acétylsalicylique P.P.V : 27,70 DH Bayer S.A.	<b>Cardensiel® 2,5 mg</b> Comprimés pelliculés sécables B/30 PPV: 50,70 DHS  <b>Cardensiel® 2,5 mg</b> Comprimés pelliculés sécables B/30 PPV: 50,70 DHS
<b>BOTTU SA</b> <b>PPV : 45 DH 50</b>	<b>Montant détaillé</b> <b>des Honoraires</b>



## ORDONNANCE



le 21/11/22

J. L. REZKI J. Lale

4 x 50,70

Cardiologie **N.S.** 9,15

27,70

2°

Cardio Aspirine **N.S.**  
14 à 15 g

6 x 83,70

3°

Denoxa **N.S.**  
14 24

45,30

4°

Sedative **N.S.**  
le m

778,00

HARMACHE HAY EL MATAR  
Dr. EL MABROUKI Hakim  
Bd. Oum Rabii Oulfa - Casablanca  
Tél.: 05 22 93 20 26



Abdelghani ABOUSSAID  
Médecin Généraliste



HARMACHE HAY EL MATAR  
Dr. Oum Rabii Oulfa - Casablanca  
Tél.: 05 22 93 20 26

HARMACHE HAY EL MATAR  
Dr. EL MABROUKI HAKIM  
Bd. Oum Rabii Oulfa - Casablanca  
Tél.: 05 22 93 20 26